

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt le vingt du mois de février Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi vingt quatre février deux mil vingt à vingt heures trente.

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, Didier PETIT, Laure BERTRAND, Daniel ONILLON, Edwige VERGER, Hélène GODINEAU,

Excusés : PASCAL AULAS, Cécile DESLANDES, Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN,

Secrétaire : Jacques GUÉGNARD

ORDRE DU JOUR :

-BUDGET COMMUNAL :

- 1- Approbation du compte de gestion 2019
- 2- Vote du Compte Administratif 2019
- 3- Affectation du résultat 2019
- 4- Vote des taux d'imposition 2020
- 5- Vote du Budget Primitif 2020
- 6 - questions diverses

COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2019

Le compte de gestion du budget communal présentée par mesdames MOISSET Nathalie Receveur Municipal, pour la période du 01 janvier 2019 au 30 août 2019 et AUDOLY Nancy Receveur Municipal du 31 août 2019 au 31 décembre 2019, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

Le compte administratif 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents,

- Excédent de la section de fonctionnement + 341 205.90 €
- Déficit de la section d'investissement - 25 803.58 €

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide que les taux 2019 seront reconduits en 2020, à savoir :

* Taxe d'Habitation	14.13%
* Taxe Foncier Bâti	20.39%
* Taxe Foncier Non Bâti	39.07%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les taux ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-163 628.84 €		137 825.26 €			- 25 803.58 €
FONCT	326 771.81 €	323 970.84 €	338 404.93 €			341 205.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit être en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	341 970.84 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	25 803.58 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	315 402.32 €
Total affecté au c/ 1068 :	25 803.58 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

• Section de fonctionnement	1 444 907.62 €
• Section d'investissement	698 710.58 €

INDEMNITÉS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide d'accorder les indemnités suivantes :

Désignation	
Indemnité Budget - Receveur Municipal	500.00 €/ annuel
Indemnité Régie salle de sports 2020	200.00 €/ annuel

FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de porter à 2650 € le crédit des fournitures scolaires, pour les élèves de l'école Louis Froger, soit 50 € par élève.

TRANSPORTS DES ENFANTS

Le Conseil Municipal décide de porter à 8 € par enfant, soit 424 € pour le transport des élèves de l'école Louis Froger.

CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC- ÉCOLE PRIVÉE ST LOUIS

Conformément au mode de calcul qui doit être retenu dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée St Louis, le coût moyen par élève de classes pré-élémentaire s'élève à 1093.69 €, et à 596.11 € par élève de classe élémentaire.

Pour l'année 2020, la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Louis se décompose comme suit :

- 1 093.69€ X 23 élèves classe pré-élémentaire, de la commune soit... 25154 €
- 596.11€ X 52 élèves de classe élémentaire, de la commune soit ... 30997 €

TARIFS 2020

TARIFS 2020	
LA POSTE (bureau de poste)	4 500€/an
LA POSTE (logement)	335€x12= 4 020€/an
ATELIER RELAIS	6600 €/annuel
LOGEMENT DU 1 RUE ST VINCENT (charges comprises)	400€/mois
BEAULIEU TOURISME ANIMATION	2 000 €/an
MAISON COMMUNE DE LOISIRS	5000€/an
TAXIS (2)	30€ x 2 = 60€
DROIT DE PLACE CAMION	65€
" PUBLICITE (gratuit en dessous de 1m ²)	13€
DROIT DE PLACE MARCHÉ sans électricité	0.60€xmxjour
DROIT DE PLACE MARCHÉ avec électricité	1.00€xmxjour
LE FOURNIL BELLOQUOIS	0€
DROIT ETALAGE SUR TROTTOIR (fleurs/m ²)	71€/an
<i>DROIT PLACE MARCHÉ</i>	<i>0.60€xmxjour</i>
DROIT DE PLACE RESTAURATION RAPIDE LA FORÊT-N.LHUSSIEZ	1685€
STAT. JOUR, VEHICULES (garage) forfait	235€/annuel
DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FINAGAZ	166€/an

DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE	1 123€/an
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient 0- 899) 01/09/2020	2.40€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient 900- 1399) 01/09/2020	2.65€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient supérieur à 1400) 01/09/2020	2.90€
GOÛTER GARDERIE au 01/09/2020	0.50€
REPAS RESTAURANT SCOLAIRE au 01/09/2020	vvv3.55€ régulier – 4.15€ occasionnel
REPAS ADULTE RESTAURANT SCOLAIRE	5.50€
CONCESSION CIMETIERE (commune) 15 ans	60€
CONCESSION CIMETIERE (commune) 30 ans	125€
CONCESSION CIMETIERE (commune) 50 ans	275€
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 15 ans	515€
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 30 ans	795€
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 15 ans	100€
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 30 ans	200€
CONCES, COLOMBARIUM (hors commune) 15 ans	400€
CONCES, COLOMBARIUM (hors commune) 30 ans	800€
CONCESSION CAVURNE (commune) 15 ans	100€
CONCESSION CAVURNE (commune) 30 ans	200€
CONCESSION CAVURNE (hors commune) 15 ans	400€
CONCESSION CAVURNE (hors commune) 30 ans	800€
SALLE DE SPORTS (commune) 1H/semaine	6.55€/heure
1H/semaine/mois	21.50€
SALLE DE SPORTS (hors commune) 1H/semaine	13.50€
1H/semaine/mois	30.00 €
Location hall salle de sports	60 € + 60 € de caution
Location salle de sports manifestations hors sports	95€ + 500€ de caution, pose moquette en plus selon temps agents <u>autorisation si seulement il n'y a pas de sports</u>
Location gobelets beaulieu-sur-layon	le 2€ le verre + 200€ de caution

SUBVENTIONS 2020

SUBVENTIONS 2019	
A.C.A. (asst commerçants et artisans)	117€
A.C.C.C.A (asst chasse)	117€
ACES (asst Sauvegarde du Pont-Barré)	117€
ADMR BELANJOURS (services aux personnes)	837€
ALLIANCE DES BEAULIEUS DE France	500€
AMAP LA BELLOQUOISE	217€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (anciens pompiers)	117€
A.P.E.E.P.	1600€
A.P.E.E.P. (projet éducatif)	557€
A.P.E.L.	0€
A.P.E.L. (projet éducatif)	678€
ACES (Asst Sauvegarde du Pont-Barré)	117€
CERCLE ST JOSEPH	117€
CERCLE ST JOSEPH (subvention exceptionnelle)	8500 €
CLUB BON ACCUEIL	117€
COOPERATIVE SCOLAIRE	117€
ECURIE PLANTAGENET	117€
FAMILLES RURALES (CLSH)	12 250€
FC St Lambert du Lattay	252€
GROUPEMENT PROTECTION DES CULTURES	1 300€
GUYNEMER CIGOGNES	2307€
HANDISPORT ANGERS	25€
JUDO Club du Layon	294€
LAYON ART DE VINI	117€
LES KANGOUROULES (asst de rollers)	783€
BEAULIEU TOURISME ANIMATION	2900€
BTA exceptionnelle (BDF)	2000€
BTA exceptionnel Fête de la Musique	1900€
PARALYSES DE France	30€
PREVENTION ROUTIERE	35€
TENNIS DE TABLE ROCHEFORT BEAULIEU	207€
U.N.C. A.F.N. A.C.P.G.	234€
VAL HYROME BASKET	639€
VEUVES CIVILES	117€
VIET VO DAO	189€
YOGA BELLOQUOIS	117€
PISCINE ROCHEFORT	1000€
	40 521€

